

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

Fonds distinct Mandat privé Actions canadiennes Manuvie

À compter du 1er juin 2023 ou vers cette date, l'option de frais modérés, lorsque disponible, ne permettra plus de nouveaux dépôts ou de dépôts subséquents.

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2014

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 99 032 628 \$

Date d'établissement: octobre 2014

Nombre total d'unités en circulation: 5 298 287

Rotation du portefeuille: 8,59 %

Option de frais de souscription	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,36	1,50	18,6597	4 477 331
Frais modérés	100 000	2,53	1,68	18,3663	641 386

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

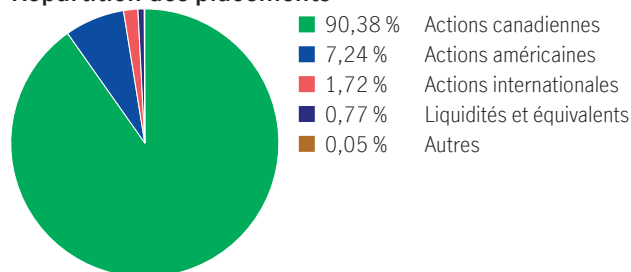
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Mandat privé Actions canadiennes Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

La Banque Toronto-Dominion Com New	7,18 %
Chemin de fer Canadien Limitée	5,60 %
Canadian Natural Resources Ltd.	5,31 %
Constellation Software Inc.	4,57 %
Financière Sun Life Inc.	4,09 %
Telus Corp.	3,84 %
TMX Group Limited	3,61 %
Banque Nationale du Canada	3,10 %
Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	3,05 %
Empire Co. Ltd. Cl A	3,02 %
Total	43,37 %

Total des placements : 43

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 8 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

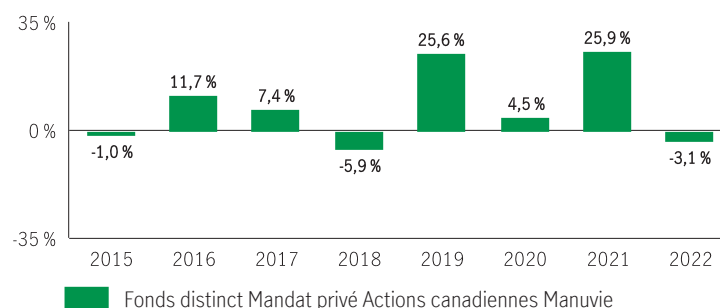
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 octobre 2014, détient 1 866,36 \$ au 31 décembre 2022. Ce montant correspond à une moyenne de 7,87 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	- Vous et votre conseiller décidez du taux. - Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais modérés *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. - Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. - Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. - Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Sans frais	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du fonds, Manuvie verse une commission pouvant atteindre 3,0 %. Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

* L'option de frais modérés n'accepte plus de nouveaux dépôts, des dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou de PAC existants, ainsi qu'aucun virement provenant d'autres options de frais de souscription. Les virements au sein de la même option de frais sont toujours autorisés. Les placements existants dans cette option de frais y resteront investis et le barème des frais de souscription reportés existant s'appliquera à tout retrait.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

Option de frais de souscription	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
Frais d'entrée/Sans frais	2,36	1,50
Frais modérés	2,53	1,68

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds vise à dégager un rendement à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'actions canadiennes.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez			Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez		
- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous. - Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat. - Ces frais sont exigés en sus du RFG.			- Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués. - Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle. - Ces frais sont exigés en sus du RFG.		

Option de frais de souscription	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
Catégorie F/FSP	100 000	1,27	0,60	20,6330	179 570

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.